



PLAN LOCAL D'URBANISME

25U19

Rendu exécutoire le

Modification n°3

DOSSIER

Date d'origine :

Novembre 2021

PLU approuvé le 13 Octobre 2005 et modifié le 1er juillet 2009, puis en 2012 - Etude réalisée par le Cabinet Houdry

Modification n°3 - APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération du conseil communautaire du 18 Novembre 2021

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb)

MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DOSSIER D'APPROBATION -

Les pièces suivantes sont remaniées dans le cadre de la modification n°3 du PLU de Crouy :

- Pièce 2B : Orientations d'Aménagement Sectoriel (en partie – Secteur 1)
- Pièce 03 : Emplacements réservés
- Pièce 04 : Plan de découpage en zones – Zone du village
- Pièce 05 : Règlement (Additif rectificatif portant sur la zone AU)
- Pièce ajoutée : Zone d'Aménagement Concerté (ZAC Sous-Clémencins)

Les autres pièces du dossier PLU approuvé le 13 octobre 2005, modifié le 1^{er} juillet 2009 puis en 2012, n'ont fait l'objet d'aucun changement et restent donc en vigueur.